

DP
Division des Personnels

Mâcon, le 22 septembre 2025

Affaire suivie par :
Carine SAHIN-RAMOND
Clara GUINAULT
Tél : 03 85 22 55 62
Ou : 03 85 22 55 96
Mél : dp71@ac-dijon.fr

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Mesdames et messieurs les personnels enseignants
du premier degré

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : mise en œuvre des rendez-vous de carrière des personnels enseignants du 1^{er} degré public – campagne 2025-2026.

Référence : article 23 et suivants du décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles

Chaque enseignant bénéficie de trois rendez-vous de carrière pour faire le point de manière approfondie et objectivée sur son parcours. Des accélérations de carrière ou des perspectives de promotion plus rapides permettront de reconnaître et valoriser les parcours et l'engagement professionnel.

Les rendez-vous de carrière sont programmés ainsi :

- un premier rendez-vous de carrière concernant les personnels dans la seconde année du 6^{ème} échelon de la classe normale, en vue d'un éventuel avancement accéléré au 7^{ème} échelon ;
- un deuxième rendez-vous concernant les personnels justifiant d'une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8^{ème} échelon de la classe normale, en vue d'un éventuel avancement accéléré au 9^{ème} échelon ;
- un troisième rendez-vous concernant les personnels dans la deuxième année du 9^{ème} échelon de la classe normale, en vue de l'accès au grade hors classe.

En règle générale, les rendez-vous de carrière comportent une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur au cours duquel il est fait retour sur l'inspection et ont lieu des échanges sur la période écoulée.

S'agissant des personnels n'assurant pas des fonctions d'enseignement, les rendez-vous de carrière seront conduits par le supérieur hiérarchique direct.

Le rendez-vous de carrière fait l'objet d'un compte-rendu qui sera notifié aux personnels concernés à l'issue de la période de référence, soit à la fin du mois de mai 2026.

Je procéderai ensuite à la notification de l'appréciation finale de chaque agent dans les deux semaines suivant la rentrée scolaire 2026.

Les personnels concernés par la campagne 2025-2026 ont déjà reçu avant l'été 2025 une information par message électronique, envoyée sur leurs adresses académiques (prenom.nom@ac-dijon.fr) et publiée sur leurs espaces personnels i-prof. Pour permettre de se préparer au rendez-vous de carrière, ils pourront accéder en ligne à une notice d'information et à un guide d'entretien.

L'ensemble des informations relatives aux rendez-vous de carrière est disponible sous le lien suivant : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire



Catherine PIERRE